



Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels

Inclus dans l'offre socle

Des actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels, pour quoi faire ?

Sensibiliser

aux enjeux
de la prévention
des risques au
travail.

Encourager

les professionnels à
adopter des démarches
de prévention des
risques.

Aborder

des situations concrètes
et des cas pratiques
autour de la prévention des
risques en entreprise.

Partager

son expérience avec
d'autres professionnels,
à travers des formats
d'animation collectifs.

Qui est concerné par ces actions de sensibilisation collective ?

Ces actions ciblent
tous les professionnels,
employeurs comme
salariés.

Les ateliers de prévention des risques professionnels, comment ça se passe ?

Des thématiques adaptées aux problématiques rencontrées en entreprise

Prévention des troubles musculosquelettiques, des risques psycho-sociaux, du risque chimique, du risque routier, ou encore réalisation d'un Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels, ... Autant de sujets qui peuvent être traités dans le cadre de ces séances, à travers des données objectives et des situations concrètes. Les préventeurs du Service de Prévention et de Santé au Travail abordent également les solutions de prévention

existantes, en tenant compte du contexte de l'entreprise et du secteur d'activité.

Organisés sur site (en entreprise ou dans les locaux de votre Service de Prévention et de Santé au Travail) ou en distanciel (webinaire par exemple), ces sessions en petits groupes favorisent l'échange entre professionnels et le partage de cas concrets. À l'issue de ces ateliers, les participants disposent d'outils pratiques pour mettre en œuvre des démarches de prévention dans leur entreprise.

Qui organise les actions de sensibilisation ?

Les équipes du SPSTI peuvent construire avec l'employeur des actions de sensibilisation adaptées à ses besoins, sur une problématique rencontrée, sur un thème en particulier ou pour un secteur d'activité.



Pour plus d'informations sur les actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels, contactez votre Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises.



Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels

**Votre santé est précieuse !
A l'AIST 84, nos spécialistes accompagnent
salariés, chefs d'entreprise et indépendants,
au plus près du terrain et en cabinet médical**

Prévention des risques professionnels

Nous analysons les situations de travail, identifions les risques et proposons des mesures de prévention pour protéger la santé de tous.

Suivi médical sur-mesure

Nous proposons un suivi médical adapté à chaque travailleur, en fonction de son état de santé, de son âge, de ses conditions de travail et des risques professionnels auxquels il est exposé.

Prévention de la désinsertion professionnelle

Lorsqu'un travailleur rencontre des problèmes de santé, nous lui proposons des solutions individualisées qui tiennent compte de son état de santé et de son poste de travail.

En savoir +

- Découvrez qui sont nos spécialistes : médecins du travail, infirmiers en santé au travail, assistants médicaux, conseillers en prévention des risques professionnels, ergonomes, psychologues du travail ou encore toxicologues
- Consultez notre offre de services (en cours de modification)
- Retrouvez toutes nos ressources
- Consultez toutes nos actus
- Inscrivez-vous à nos évènements

Rendez-vous sur www.aist84.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

